REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE LA MANCHE
ARRONDISSEMENT
SAINT-LO
VILLE DE
VILLEDIEU-LES-POELES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Certifié exécutoire compte tenu de
□ l'affichage en Mairie du 23/09 au 08/10/2015

□ La notification faite le 23/09/2015

Date de la convocation :
07/09//15
Nombre de Conseillers :
* en exercice - **27**
* Présents – **26**
* Votants – **27**

Séance ordinaire du 21 septembre 2015
L'an deux mil quinze le vingt et un septembre à 20 h 30.
Le Conseil Municipal de la commune de Villedieu-Les-Poêles, dûment convoqué par Philippe LEMAÎTRE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Philippe LEMAÎTRE, Maire de VILLEDIEU-LES-POÊLES.

Présents : Mr LEMAÎTRE, Maire, Mme LAURANSON, Mr LEMONNIER, Mme LUCAS DZEN, Mr LANGELIER, Mr DELAUNAY, Mme BOURDIN, Mr POIRIER, adjoints au Maire, Mme GRENTE, Mr LEMONCHOIS, Mme LAUNER COSIALLS, Mme LETERRIER, Mr TURPIN, Mr LUCAS, Mme GUERIN, Mme AFFICHARD, Mr PELOSO, Mme BARBE, Mme DALISSON, Mr BELLEE, Mme LEMOINE, Mr MACE, Mme VILLAIN, Mr VILLAESPESA, Mr THIEBE, Mr COSSÉ.

Absent représenté : Mr METTE par Mr LUCAS.

Mr LEMONCHOIS Jacques désigné conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire.

REVISION DU PLU
DEMANDE DE SUBVENTION D.G.D – n°100-2015

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 23 juin 2015, le Conseil Municipal l'a autorisé à signer une convention d'accompagnement de maîtrise d'ouvrage pour la révision du P.L.U avec le C.A.U.E de la Manche.

La commune a lancée en juillet une consultation aux fins de choisir un cabinet d'études chargé d'accompagner la commune dans l'élaboration du nouveau document. A l'issue du classement des offres, le Cabinet d'étude Prigent Associés Rennes a été retenu pour un montant total du marché s'élevant à 39 000 euros HT hors options.

Il indique cependant que l'Etat, au travers de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pourrait participer financièrement en attribuant une subvention à la Commune de Villedieu-les-Poêles dans le cadre de ce marché.

Il demande de l'autoriser à solliciter l'Etat, pour le versement d'une subvention susceptible de soutenir la Commune dans le cadre de la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme de Villedieu-les-Poêles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité, (27)

AUTORISE Monsieur le Maire ou la 1ère Adjointe à solliciter l'Etat, pour le versement d'une subvention susceptible de soutenir la Commune dans le cadre de la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme de Villedieu-les-Poêles.

AUTORISE Monsieur le Maire ou la 1ère Adjointe à signer tous les documents nécessaires au bon aboutissement de cette affaire.

Le Maire,

Philippe LEMAÎTRE

AR-Préfecture de Saint Lo
050-215006396-20150921-20150921100-AU

Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 23-09-2015
Publication le : 23-09-2015